

## Stomatologiste et L.S.D.

Doc	a039015
Date de publication	12/12/1987
Origine	NR
	Sociétés entre médecins et avec des non-médecins
Thèmes	Dentisterie

## Stomatologiste et licencié en sciences dentaires (L.S.D.)

Un conseil provincial interroge le Conseil national sur la constitution d'une S.P.R.L. entre un médecin stomatologiste et un L.S.D.

Les compétences du médecin stomatologiste et du L.S.D. ne se recouvrent pas totalement. Le médecin peut poser des actes non autorisés au L.S.D. Le L.S.D. ne relève pas d'un Ordre ou d'un organisme d'attributions similaires.

### Avis du Conseil national :

Le Conseil national est d'avis que la constitution d'une telle association ne peut être admise du point de vue déontologique.